

[Traduction]

M. l'Orateur: Le secrétaire parlementaire nous dirait-il, pour clarifier les choses, si la question 5204 était incluse?

M. Blais: Non, monsieur l'Orateur, elle a été supprimée.

* * *

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si la question n° 3838 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

[Texte]

LE PROGRAMME GÉNÉRAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'Î.-P.-É.

Question n° 3838—**M. MacDonald (Egmont):**

1. Au sujet du secteur des pêches du Programme général de développement de l'Île-du-Prince-Édouard, pour chacune des années depuis 1965, quels ont été a) le nombre d'usines de transformation du poisson dans cette province, b) le nombre de livres de poissons transformés (i) dans toutes les usines (ii) en moyenne par usine, c) le pourcentage du nombre total de poissons pris par les pêcheurs de l'île et transformés (i) à l'Île-du-Prince-Édouard (ii) à l'extérieur de l'Île-du-Prince-Édouard, d) la valeur marchande totale des produits de pêche transformés dans cette province en dollars (i) réels (ii) constants, e) la valeur marchande moyenne des produits de pêche transformés par usine en dollars (i) réels (ii) constants, f) la différence procentuelle par rapport aux années précédentes de la valeur marchande des produits de pêche transformés (i) dans toutes les usines (ii) en moyenne par usine, g) le nombre de semaines de fonctionnement (i) de toutes les usines (ii) en moyenne par usine, h) le nombre de travailleurs (i) dans toutes les usines (ii) en moyenne par usine, i) le nombre d'heures-hommes (i) pour toutes les usines (ii) en moyenne par usine, j) le revenu total des travailleurs des usines de transformation en dollars (i) réels (ii) constants, k) le revenu moyen des travailleurs en dollars (i) réels (ii) constants, l) le nombre de pêcheurs ayant travaillé à temps partiel dans les usines de transformation, m) le pourcentage du revenu familial des pêcheurs provenant de leur emploi dans les usines de transformation?

2. Des usines de transformation du poisson de l'Île-du-Prince-Édouard ont-elles bénéficié de l'aide financière du gouvernement depuis 1969 et, dans l'affirmative, a) quelles étaient les sources de cette aide, b) pour chaque source, quelles étaient (i) les montants en cause (ii) la nature de l'aide (iii) l'objectif visé, c) quel pourcentage de l'aide financière a été affecté à (i) la consolidation des usines de transformation (ii) la création de nouvelles usines de transformation?

3. Pour chaque nouvelle usine de transformation qui, depuis 1969, a reçu de l'aide selon les termes de la Loi sur les subventions au développement régional, a) quelles mesures a-t-on prises pour s'assurer que la décision d'apporter de l'aide contribuait à la réalisation de la stratégie d'ensemble et des objectifs du secteur des pêches, b) avant d'accorder l'aide, a-t-on tenu compte des répercussions négatives possibles sur les usines de transformation déjà existantes et, dans l'affirmative, (i) desquelles (ii) quels avantages retirés par la nouvelle usine compensaient ces effets négatifs (iii) les effets négatifs réels ont-ils été plus ou moins graves que ceux qui avaient été prévus au début?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Blais: Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Peine capitale

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LES SANCTIONS PÉNALES POUR LE MEURTRE ET CERTAINES AUTRES INFRACTIONS GRAVES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 6 mai, de la motion de M. Allmand: Que le bill C-84, tendant à modifier le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je tiens à participer au débat sur le bill C-84, et à prendre position publiquement et clairement. Lorsque cette question est venue sur le tapis au Parlement par le passé, j'ai alors eu l'occasion de prendre la parole. J'ai pu le faire le 22 mai, le 23 juillet et à propos d'un amendement, le 18 octobre 1973; et permettez-moi de dire sans détour que je n'ai eu aucune raison de changer d'avis depuis.

J'ai écouté avec intérêt les propos du solliciteur général (M. Allmand) qui a ouvert ce débat. Il a dit, à juste titre, que la société était outrée et qu'elle réclamait la peine capitale. Il a ensuite citer de nombreux experts qui préconisent l'abolition de la peine de mort. Cependant, ceux qui défendent l'opinion contraire peuvent citer un aussi grand nombre d'experts à l'appui de leur thèse. Je crois que nous savons tous que le public s'inquiète de la montée du crime et veut l'ordre et la sécurité. Les Canadiens ont de plus l'impression qu'une peine d'emprisonnement plus longue ne découragera pas les tueurs en puissance.

On a fait bien des sondages. Le dernier dont j'ai reçu les résultats remontait au 3 mai et avait été effectué par la Metropolitan Toronto Police Association. Je crois que tous les députés l'ont reçu. Il indique que sur 68,745 réponses au questionnaire, 85,6 p. 100 étaient en faveur de la peine capitale. Le gouvernement actuel semble vouloir faire fi de l'opinion publique et tâcher par tous les moyens de faire passer ce bill.

Il sera sans aucun doute aidé par les courriéristes parlementaires et par les media, ces grands façonneurs de l'opinion publique. Je veux préciser cependant que sur cette question les media n'ont obtenu aucun succès. Lorsqu'ils font leur compte-rendu sur ce bill, les commentateurs de nouvelles, aux émissions d'informations nationales, apparaissent sur l'écran avec la sinistre potence à l'arrière-plan. Je crois que ce serait un bonne idée, pour changer, de leur passer la corde autour du cou. Encore une fois ce matin, à l'émission «Canada A.M.», Dennis MacIntosh, je crois, a dit que cette question serait discutée aujourd'hui à la Chambre et la sinistre potence était à l'arrière-plan. Changeons un peu la manière de procéder et regardons à la télévision les victimes des meurtriers. Je peux garantir à la Chambre que ce serait une scène bien révoltante à voir. J'espère que les députés songeront sérieusement aux victimes plutôt qu'aux assassins lorsqu'ils voteront et feront connaître leur opinion.

J'espère aussi que les députés tiendront compte des sentiments de la grande majorité des Canadiens. Le solliciteur général a indiqué qu'il espère convaincre la soixantaine de nouveaux députés de voter pour le bill puisque ce sont eux qui feront pencher la balance d'un côté ou de l'autre. Il dit que le bill n'est pas parfait et il a certainement raison. Le député du Yukon (M. Nielsen), qui a entamé le débat au nom de l'opposition officielle, a déclaré qu'il était un peu sceptique à propos du prétendu vote libre en ce qui con-